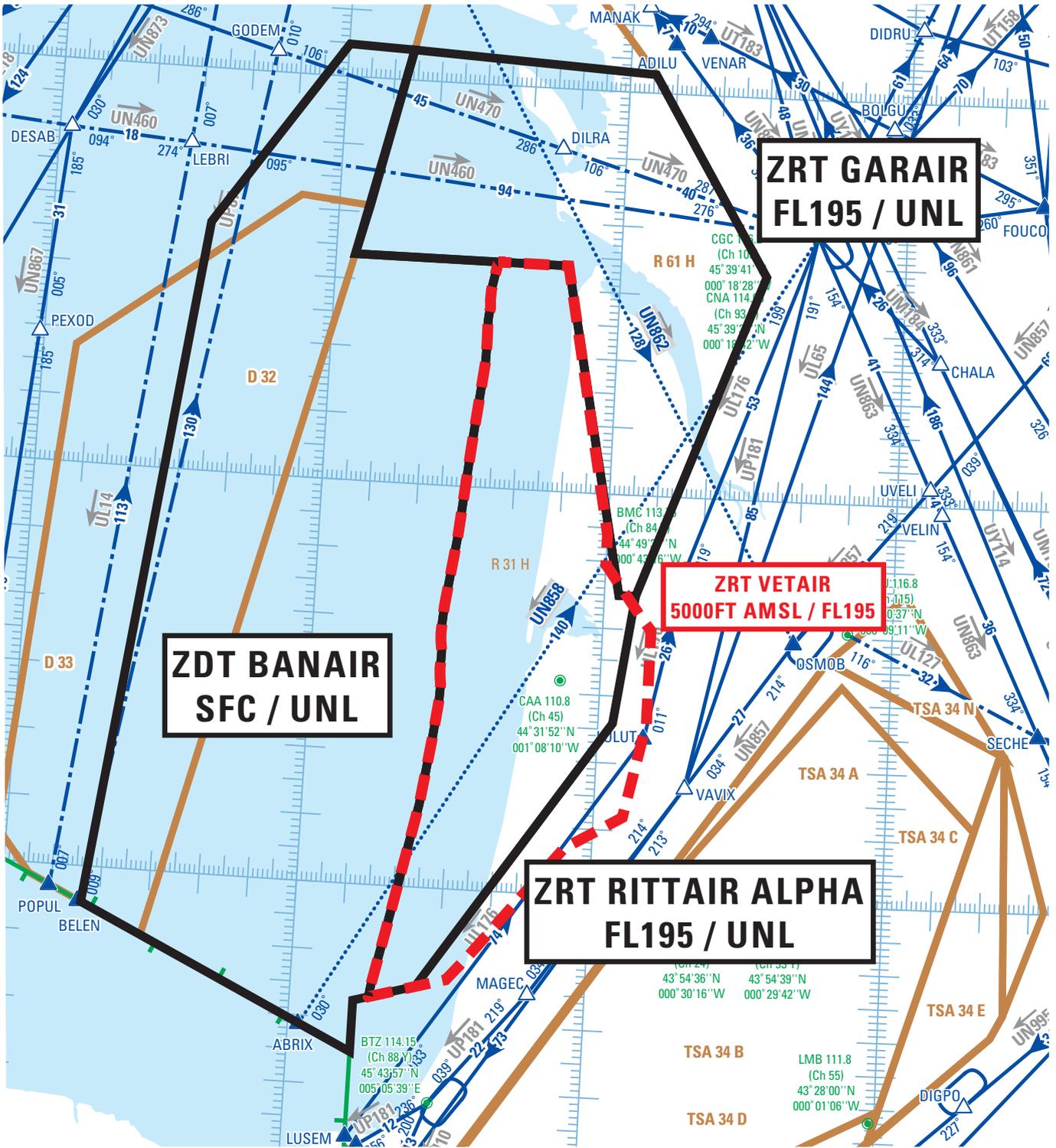


Objet : Création de 3 zones réglementées temporaires (ZRT) et 1 zone dangereuse temporaire (ZDT) pour l'exercice ROGUE CUP 2019 en région Sud-Ouest

En vigueur : Mardi 11 juin 2019

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB, Brest LFRR - AD : Cazaux LFBC, Mimizan LFCZ, Les Sables d'Olonne Talmont LFOO, Biscarrosse Parentis LFBS, Andernos les Bains LFCD, Arcachon la Teste de Buch LFCH





ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs de la défense de tous types (avions de combat, aéronefs ravitailleurs et de détection aéroportée) français, évoluant en CAM de jour, en toutes conditions de vol et à toutes altitudes, nécessitant la création de zones réglementées et dangereuse temporaires.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT VETAIR, ZDT BANAIR, ZRT RITTAIR ALPHA et ZRT GARAIR : 1200-1400

INFORMATION DES USAGERS

NANTES INFO :	122.800 MHz
LA ROCHELLE INFO :	124.200 MHz
AQUITAINE INFO :	120.575 MHz
BIARRITZ INFO :	119.175 MHz
ACC/UAC BREST :	fréquences de contrôle
ACC/UAC BORDEAUX :	fréquences de contrôle
MARINA (CDC de Mont de Marsan) :	143.550 MHz / 317.500 MHz
CAZAUX APP :	119.600 MHz / 275.300 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

Centre de Détection et de Contrôle (CDC) de Mont-de-Marsan ou, en cas d'indisponibilité, le CDC de remplacement.

STATUT

ZRT VETAIR, ZRT RITTAIR ALPHA et ZRT GARAIR : zones réglementées temporaires (ZRT)
 ZDT BANAIR : zone dangereuse temporaire (ZDT)

Ces zones coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions de zones réglementées ou dangereuses avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

Parties ZRT :

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après notification auprès du Centre de Détection et de Contrôle concerné via le Détachement Civil de Coordination.

Partie ZDT :

CAG/CAM : se conformer aux instructions des organismes habituels de la circulation aérienne.

L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans ces zones. En conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommandé d'éviter de pénétrer ces zones.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT / ZDT par les organismes gestionnaires.

CAG : Dans les parties de ZRT et ZDT qui coexistent avec des espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT VETAIR	ZRT RITTAIR ALPHA	ZRT GARAIR	ZDT BANAIR
<u>Limites latérales</u>	<u>Limites latérales</u>	<u>Limites latérales</u>	<u>Limites latérales</u>
Identiques à celles des zones LF-R 31 A1, A2, A3, A4 et B CAZAUX publiées à l'AIP France ENR 5.1	Identiques à celles de la zone LF-R 31 H CAZAUX publiée à l'AIP France ENR 5.1	46°04'30.00" N,001°46'06.00" W 46°02'46.00" N,000°54'34.00" W 45°33'20.00" N,000°29'16.00" W 44°45'00.00" N,000°53'32.00" W 44°45'00.00" N,000°57'00.00" W 45°33'40.00" N,001°11'00.00" W parallèle 45°33'40.00" N 45°33'40.00" N,001°56'00.00" W 45°41'00.00" N,001°53'28.00" W 46°04'30.00" N,001°46'06.00" W	43°35'00.00" N,001°47'00.00" W 43°54'39.00" N,002°43'44.00" W 45°31'21.00" N,002°27'39.00" W 45°37'04.00" N,002°26'40.00" W 46°04'49.00" N,001°59'52.00" W 46°04'30.00" N,001°46'06.00" W 45°33'40.00" N,001°56'00.00" W 45°33'40.00" N,001°25'51.00" W limite des eaux territoriales atlantique françaises 43°43'19.00" N,001°43'51.00" W 43°42'39.99" N,001°47'00.00" W 43°35'00.00" N,001°47'00.00" W
<u>Limites verticales</u>	<u>Limites verticales</u>	<u>Limites verticales</u>	<u>Limites verticales</u>
5000FT AMSL / FL195	FL195 / UNL	FL195 / UNL	SFC / UNL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Espace supérieur

- Des activités complémentaires sont programmées en zones TSA 34 : le mardi 11 juin de 12h00 à 14h00
- Plafonnement utilisation des zones D 14, D 15, D 16 B, D 16 D au FL305
- Plafonnement utilisation des zones TSA 6 et TSA 9 au FL 285
- Plafonnement utilisation de la zone R 49 H1 au FL 115.

Espace inférieur

- Des activités complémentaires sont programmées en zones LF-R 34 : le mardi 11 juin de 12h00 à 14h00.

Version SPARE (cas où les zones VETAIR, RITTAIR ALPHA, GARAIR et BANAIR ne pourraient pas être utilisées) :

- Activation de la TSA 43 A et du dispositif « Zone Centre » le mardi 11 juin de 12h30 à 14h30.
- Pas de restrictions sur les zones D 14, D 15, D 16 B, D 16 D, TSA 6, TSA 9 et R 49 H1

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes /
SCAA (Sous-Chefferie Activités Aériennes)
Téléphone : 04 69 84 47 98 ou 04 69 84 47 99
PNIA : 811 942 4798 (99)

Pendant l'exercice :

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont-de-Marsan
Téléphone : 05.58.06.84.51 ou 05.58.46.17.35

Centre Militaire de Contrôle (CMC) de Cazaux :
Téléphone : 05.56.22.99.11

Escadron des services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Mont-de-Marsan
Téléphone : 05.58.05.49.78 (secours : 05.58.46.28.41)